

## OCCUPATION VOIE PUBLIQUE – FORMULAIRE DE DEMANDE

Formulaire à renvoyer, complété, par mail à l'adresse **police.administrative@esneux.be**. Il peut également être déposé au guichet d'accueil de l'administration communale le lundi-mardi-mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le jeudi-vendredi de 9h à 12h.

### MERCI DE COMPLETER TOUS LES CHAMPS DE MANIERE LISIBLE

Délai de demande : 8 jours ouvrables minimum avant le début de l'occupation de la voie publique.

#### 1. Coordonnées du demandeur

##### Compléter

Nom et prénom : .....

Adresse : .....N° : .....Bte : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Tel/GSM : ..... Mail : .....

#### 2. Lieu et durée de l'occupation de la voie publique

##### Compléter

Rue, Boulevard, Avenue : .....

N° : du n° ..... au n° ..... inclus

Code postal : .....

Longueur totale de l'espace occupé (en mètres) : .....

Dates : du ..... / ..... /20..... au ..... / ..... /20..... inclus      Horaire : de ..... à .....

#### 3. Motif de l'occupation de la voie publique

Veuillez décrire avec précision s'il s'agit d'un déménagement avec ou sans élévateur, d'une livraison, d'un placement de conteneur, de travaux sur la chaussée...



Service de police administrative

Place Jean d'Ardenne,  
4130 Esneux

Mme Gilles 04.380 93 27  
Mme Pire 04. 380 93 41

police.administrative@esneux.be

#### 4. Nature de l'occupation de la voie publique

##### **1. Si uniquement réservation de zone de stationnement :**

La signalisation devra être conforme au prescrit de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 06/06/2024 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

L'interdiction de stationnement devra être matérialisée par des signaux E1. La signalisation devra être placée au moins vingt-quatre heures ouvrables avant le début de l'occupation.

##### **2. Si réservation de zone de stationnement pour emplacement conteneur :**

###### **En plus du point N°1**

Les conteneurs placés sur la voie publique doivent être pourvus sur les parties avant et arrière de bandes alternées de couleur ROUGE ET BLANCHE de minimum 10cm de largeur et inclinées d'environ 45°.

Un signal D1 d'un diamètre de 70cm dont la flèche est inclinée à environ 45° vers le sol, est placé du côté où la circulation est autorisée.

Un feu jaune orange clignotant doit être placé au-dessus du signal D1.

Le conteneur est disposé de manière à n'autoriser la circulation que d'un côté.

Une signalisation latérale est applicable lorsque le conteneur oblige les piétons et les conducteurs de bicyclettes et de cyclomoteurs à circuler sur la chaussée.

Une inscription ou un panneau indiquant en JAUNE sur fond NOIR le nom et numéro de téléphone du responsable de la signalisation est apposé sur une des parois latérales du conteneur (paroi visible).

Entre la tombée et le lever du jour ainsi qu'en toutes circonstances où il n'est pas possible de voir distinctement jusqu'à une distance d'environ 200 mètres, les obstacles sont signalés par des feux d'intensité lumineuse suffisante.

##### **3. Si travaux nécessitant le placement de feux lumineux de circulation, d'une fermeture de voirie avec ou sans déviation.**

Veuillez fournir un plan d'occupation.

Cette demande fera l'objet d'un Arrêté de la Bourgmestre.



Service de police administrative

Place Jean d'Ardenne,  
4130 Esneux



Mme Gilles 04.380 93 27  
Mme Pire 04. 380 93 41



police.administrative@esneux.be

## 5. Modalités de réception de l'autorisation

### Cocher et compléter

Pour autant que ma demande soit régulière, je souhaite :

- Que l'autorisation d'occupation de la voie publique me soit envoyée par mail à l'adresse :

.....

- Me rendre personnellement à l'accueil de l'administration communale.

Signature du demandeur

Date : ...../...../20.....

- Je suis conscient du fait que sans autorisation validée, je ne peux occuper la voie publique d'une quelconque manière.
- Je dois me procurer et mettre en place la signalisation réglementaire 24 heures avant le début de l'occupation de la voie publique.
- J'autorise à traiter les données présentées au sein de ce document dans le cadre strict de la finalité qui occupe ma demande conformément au RGPD.

## 6. Décision – A compléter par l'Administration communale

Autorisée :

- OUI  
 NON

Restriction ou aménagement complémentaire :

.....  
.....  
.....

Cachet de l'Administration communale

Date : ...../...../20.....



Service de police administrative

Place Jean d'Ardenne, 1  
4130 Esneux



Mme Gilles 04.380 93 27  
Mme Pire 04. 380 93 41



police.administrative@esneux.be